

PROGRAMME D'ACTION  
EN FAVEUR DES ENFANTS ABANDONNES  
DE ROUMANIE

Renaud Vigna  
Ambassadeur de France  
à Bucarest

Francois de Combret  
Conseiller référendaire  
à la Cour des Comptes

Septembre 1990

M. Petre Roman a écrit à M. Jacques Delors pour demander l'aide de la CEE en faveur des enfants abandonnés de Roumanie.

Un gage de la volonté du gouvernement roumain de prendre ce problème à bras le corps serait :

- la création d'une structure gouvernementale adaptée ;
- l'élaboration d'un programme d'action d'urgence, doté de crédits.

A ce jour, l'une et l'autre font défaut.

En ce qui concerne les structures gouvernementales, M. Roman fait état, dans sa lettre à M. Delors, de son intention de s'occuper lui-même de cette question, alors que, aujourd'hui, les compétences sont dispersées entre 3 Ministres (Education, Santé, Travail), si bien que personne ne se sent concerné.

Il faudrait que le pouvoir de décision soit également unifié au niveau de chacun des 41 Départements, car l'éparpillement des responsabilités y est aussi important et aussi nocif.

En ce qui concerne le programme d'action, trois axes sont prioritaires :

- la prévention des naissances non voulues
- l'adoption des enfants abandonnés
- l'humanisation des conditions de vie des enfants restant dans les Maisons.

Chacun de ces trois sujets sera examiné ci-après.

---

La Roumanie est une folle machine à fabriquer des bébés non voulus.

Il est urgent de mettre fin à cette situation.

Or, depuis la Révolution de Décembre, le nombre des bébés abandonnés augmente.

Le premier devoir du gouvernement roumain est d'entreprendre immédiatement une politique de planning familial, telle que les femmes de Roumanie ne mettent plus au monde que des enfants désirés.

Depuis Décembre, le seul changement intervenu est la légalisation de l'avortement, ce qui est insuffisant.

Il faudrait engager une vaste campagne d'information, notamment par la télévision, et aussi rendre disponibles les moyens contraceptifs qui font complètement défaut.

---

II - L'ADOPTION

Les Maisons roumaines pour enfants abandonnés ne devraient pas exister.

La seule vraie mesure à prendre à leur égard consisterait à les fermer toutes et tout de suite.

A défaut de pouvoir procéder à cette fermeture intégrale et immédiate, il faudrait sortir de ces Maisons le maximum d'enfants grâce à l'adoption.

Tant du côté du gouvernement roumain que du côté des gouvernements des Douze pays membres, des dispositions pourraient être prises pour alléger les procédures d'adoption.

Du côté roumain, la nouvelle loi sur l'adoption marque un progrès par rapport à la précédente législation en ce sens que la décision finale est désormais décentralisée au niveau départemental, alors qu'elle relevait auparavant du seul Chef de l'Etat.

Mais, selon les ménages qui ont adopté des enfants en Roumanie, les procédures actuelles demeurent un véritable parcours d'obstacles qu'il s'agirait d'aplanir.

En particulier, une loi sur l'abandon serait nécessaire pour empêcher les parents qui abandonnent leur enfant de s'opposer sans motif à l'adoption.

Le même travail de simplification des procédures devrait être réalisé dans chacun des Douze pays membres.

---

III - L'HUMANISATION

Puisque, malheureusement, il n'est pas possible de fermer rapidement les Maisons, ni d'adopter tous les enfants qui s'y trouvent, il est impératif et urgent d'y rendre les conditions de vie moins inhumaines.

Le projet-pilote qui a été élaboré avec Médecins du Monde - Toulouse et avec Handicap International permet de distinguer à ce sujet cinq modes d'action :

- la présence dans chaque Maison de professionnels relevant d'une organisation non gouvernementale des pays membres de la Communauté ;
- l'augmentation en nombre et l'amélioration en qualité du personnel roumain chargé de s'occuper des enfants abandonnés ;
- l'équipement ;
- les investissements d'urgence prioritaire : sanitaire et chauffage ;
- les autres investissements.

Chacun de ces modes d'action sera à son tour examiné dans les pages qui suivent.

---

A - Présence dans chaque Maison de  
professionnels relevant d'une O.N.G.  
des pays membres de la Communauté



L'expérience de Handicap International à Giorgiu et à Granidari montre que l'insertion de professionnels occidentaux parmi le personnel roumain a pour effet de modifier le comportement du personnel roumain.

Cette présence étrangère est le ferment du changement.

Dans le Département de Hunedoara, où existent 10 Maisons, MEDECINS DU MONDE a le projet d'implanter deux professionnels (puéricultrices, psychomotriciennes, infirmières, etc..) par Maison, soit 20 personnes au total.

A cet effectif de 20 personnes s'ajouterait une cellule centrale de coordination et de commandement de 5 personnes, soit au total 25 personnes.

Le coût annuel d'un expatrié est de l'ordre de 200.000 F.

Pour Hunedoara, le coût annuel de cette action serait donc de  $25 \times 200.000 \text{ F}$   
= 5 MF.

Hunedoara étant un Département moyen, on peut estimer que la généralisation de cette action à l'ensemble de la Roumanie serait de  $5 \text{ MF} \times 41 \text{ Départements} = 205 \text{ MF}$ .

Cette dépense relèverait d'un financement communautaire.

Naturellement, cette action n'a de sens que si elle s'inscrit dans la durée : 3 ou 5 ans minimum.

Concrètement, les Ambassadeurs à Bucarest des Douze pays membres de la Communauté pourraient se réunir dès que possible et répartir entre leurs O.N.G. respectives les 41 Départements de Roumanie, de telle sorte que chaque Département relève clairement de la responsabilité d'une O.N.G. et d'un pays.

Ce dispositif serait la clé pour la répartition des autres concours financiers communautaires aux enfants abandonnés, qu'il s'agisse des crédits d'équipement ou des crédits pour les investissements d'urgence prioritaire (sanitaire et chauffage).

---

B - Augmentation en nombre et  
amélioration en qualité du  
personnel roumain

Dans le Département-test de Hunedoara, le personnel affecté aux Maisons est de 344 personnes pour 1 750 enfants, soit un ratio de 1 pour 5.

La norme dans les pays membres de la Communauté est de 1 pour 1, ce qui permet à 1/6ème du personnel d'être directement au contact des enfants, les 5 autres 6 ème assurant la logistique.

Le ratio roumain est donc dramatiquement insuffisant.

En outre, le personnel roumain est d'une qualification très médiocre, puisque les écoles de formation de puéricultrices et autres types de personnel assimilables n'existent pas.

Dans le Département de Hunedoara, le projet-pilote prévoit dans un premier temps de doubler le personnel, qui passerait de 344 à 688.

Ce personnel nouveau serait formé sur le tas, grâce notamment à la présence des experts étrangers.

Le coût pour Hunedoara serait, en année pleine, de 17 millions de lei.

Généralisée aux 41 Départements de Roumanie, cette mesure coûterait 17 millions x 41, soit 700 millions de lei.

Cette dépense incomberait au gouvernement roumain, auquel il appartiendrait par ailleurs de créer un appareil de formation de ce personnel au niveau national.

---

C - Equipement

Les Maisons pour enfants abandonnés sont démunies de tout.

Le recensement des besoins effectué à Hunedoara conduit à évaluer l'équipement nécessaire à 18 MF pour les 10 Maisons, soit environ 10.000 F par enfant.

Généralisé à l'ensemble de la Roumanie, la dépense serait de l'ordre de 740 MF (18 MF x 41 Départements).

Les principaux postes de dépenses concernent :

- les moyens de transport (autocars et voitures) nécessaires pour désenclaver ces Maisons,
- les machines à laver et à sécher le linge,
- l'équipement des cuisines et des réfectoires,
- la literie,
- les meubles de rangement,
- les vêtements et chaussures.

Cette dépense qui, pour l'essentiel, ne serait pas répétitive, relèverait du financement communautaire.

Les crédits pourraient être alloués à chaque O.N.G. responsable d'un Département sous forme d'une allocation de 10.000 F par enfant.

---

D - Investissements d'urgence prioritaire

Il s'agit des investissements sanitaires et de chauffage : eau courante, eau chaude, installations sanitaires, chauffage central.

Le manque d'hygiène et le froid de l'hiver sont les principales causes de mortalité des enfants.

A Hunedoara, les besoins sont estimés à 15 MF, soit 8.600 F par enfant.

Généralisée à l'ensemble du pays, cette mesure coûterait de l'ordre de 615 MF (15 MF x 41 Départements).

Comme la précédente, cette dépense ne serait pas répétitive, et relèverait du financement communautaire.

La répartition des crédits passerait par l'intermédiaire des O.N.G. responsables sous forme d'allocation par enfant.

---

E - Autres investissements



Il s'agit pour l'essentiel des dépenses de gros oeuvre, nécessaires en particulier pour agrandir les Maisons ou pour intégrer scolairement les enfants dans les écoles des villes et villages voisins.

A Hunedoara, le coût a été évalué à 40 millions de lei.

Pour toute la Roumanie, le coût serait de 40 millions x 41 Départements = 1 640 millions de lei.

Il s'agit d'une dépense non répétitive, dont la charge incomberait au gouvernement roumain.

---